

CHARGE DE MISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITES (H/F)

Commune nouvelle de 17 000 habitants, 3^{ème} ville de l'Ain de par sa population et sa superficie, Valserhône est située dans un environnement privilégié à la confluence du Rhône et de la rivière sauvage la Valserine, au pied du massif du Jura. Au carrefour entre Annecy, Lyon et Genève, la cité est en plein essor, bénéficiant notamment de l'attrait de son cadre naturel exceptionnel, ainsi que de sa gare TGV permettant de relier Paris ou Genève.

Engagée dans l'amélioration continue de son cadre de vie, la ville de Valserhône réalise des projets ambitieux qui privilégient le bien vivre ensemble, tout en respectant l'environnement. Rejoignez-nous pour prendre part à cette dynamique !

- **L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

- Participer aux études urbaines menées en interne (déplacements/stationnement, projets urbains, espace public, signalétique, ...),
- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques répondant aux enjeux de transition écologique : élaborer un programme de transition écologique de la ville en tenant compte des documents et dispositifs existants : PLUiH, PCAET, PDV, CLS.
- Participer à la définition et au suivi des grands projets de la ville, notamment le projet " Musinens 2030 ",
- Suivre les opérations d'aménagement urbain de la ville : aménagement des espaces public, requalifications du réseau viaire, ...

- **LES MOBILITES VOUS ETES EN CHARGE DE LA DEFINITION, L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DES ACTIONS VISANT A DEVELOPPER ET PROMOUVOIR LES MOBILITES ACTIVES ET DURABLES SUR LE TERRITOIRE.**

Plus précisément :

- Suivre et gérer le réseau de transport collectif urbain " Mobi'Vals " en lien avec la régie des transports de l'Ain (exploitant du réseau) et l'autorité compétente (Région Auvergne Rhône-Alpes),
- Proposer des améliorations de l'offre de transport public sur le territoire en lien avec le développement territorial et urbain. Le cas échéant, mener des études de restructuration du réseau,
- Conduire les projets contribuant à enrichir l'offre de mobilité sur le territoire, notamment les services à la mobilité,
- Promouvoir la mobilité douce sur le territoire,
- Définir et encadrer la politique de stationnement,
- Piloter et suivre le SD'AP (schéma directeur d'accessibilité) en lien avec le service voirie de la ville et la Région AURA,
- Gérer le mobilier urbain relatif aux arrêts de transport public en lien avec la Région AURA,
- Préparer et animer les commissions mobilités,
- Suivre les statistiques (fréquentations).

- L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS :
 - Suivre et gérer en lien avec la direction des affaires juridiques les infractions au code de l'environnement (pré-enseigne, enseigne et publicité) et au code de l'Urbanisme (constructions/travaux sans autorisation),
 - Elaborer et tenir à jour le registre des taxes d'urbanisme

- DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT EN CENTRE-VILLE :
 - Promouvoir le territoire communal auprès d'enseignes et d'investisseurs potentiels (démarchage, création de documents de communication, visites de terrain...) et valoriser le tissu commercial et artisanal existant,
 - Assurer une présence terrain régulière pour recenser les attentes et besoins des artisans et commerçants,
 - Participer à la définition des animations ayant un impact sur la vie commerciale en partenariat avec les associations de commerçants et les services de la ville (événementiel, communication, ...),
 - Accompagner les porteurs de projet et les ventes / reprises de fonds de commerce en lien avec le service foncier de la ville,
 - Accueillir les nouveaux commerçants et artisans, les informer de leurs obligations administratives et réglementaires, les orienter et les accompagner vers les services concernés : démarches administratives, problématiques de gestion urbaine (travaux, propreté urbaine, ...).
 - Mettre à jour, développer et suivre les outils d'observation de la dynamique commerciale du centre-ville (activités commerciales, comptages piétons, enquêtes clients et commerçants...)
 - Evaluer les actions mises en place.

- ADMINISTRATIF :
 - Rédiger les projets de délibérations, arrêtés et décisions,
 - Préparer les commissions : urbanisme et mobilités,
 - Rédiger les comptes rendus des commissions et des différents groupes de travail,
 - Suivre ponctuellement les dossiers ADS en lien avec le service commun de la maison de l'urbanisme du Pays Bellegardien.
 - Participer à l'élaboration et au suivi du budget d'investissement et de fonctionnement.

- AVANTAGES :
 - RTT - Ticket restaurant – CNAS